

H^o
Cantons. N^o

Réquisitions.

Lugano. 800. Aux Chambres Administratives de Lugano et Bellinzone.

Bellinzone

La nouvelle organisation des ponts et chaussées devant inévitablement être introduite dans votre Canton ainsi que dans tous les autres, il est urgent que vous fassiez de suite la classification de vos routes, que je vous ai demandé par ma circulaire du 18. octobre. Afin de vous faciliter ce travail je vous adresse sous ce pli une copie de modèle pour le tableau de cette classification que vous diviserez en quatre grande colonnes. Dans la première à gauche vous placerez premièrement les noms des routes. 2.^e Dans la seconde les lieux où elles commencent et aux où elles finissent; en observant bien de faire la description des endroits où il y en a qui s'embranchent dans d'autres afin de ne pas faire un double emploi, ou de ne pas indiquer deux fois une même étendue de route, ce qui seroit pour mettre de erreurs au sujet de leur longueur et seroit même confondre les flâques les unes avec les autres.

3.^e Dans la troisième colonne vous porterez tous les lieux intermédiaires par où elles passent, ne passent ils que des hameaux ou des petits ponts.

4.^e enfin dans la quatrième colonne vous y placerez toutes les observations judiciaires et essentielles qui pourront faire connoître l'état de chaque route.

Vous poursuivrez ainsi la confection de votre tableau jusqu'à ce que vous ayez fait toute la seconde classe de vos routes; après quoi vous ferez sous la même forme la classification de la troisième classe, en suite de la quatrième; ainsi jusqu'à la fin.

Vous n'avez point de route de la première classe parce que l'on en comprend que celles qui sont jour et nuit fatiguées par les rouliers dont les charges vont de 60. à 100. quintaux. Les grandes routes qui sont moins fatiguées que ces premières sont de la seconde classe cette qualité convient à vos plus belles vous mettez dans la troisième classe les routes qui ont été construites selon les règles de l'art, qui sont en un mot des grands chemins publics mais qui ne conduisent que dans l'intérieur du pays ^{et qui servent point aux grands débouchés et passages} commun. Dans la quatrième classe vous comprendrez les chemins à char qui conduisent d'un district à l'autre ou qui servent de communication entre les communes de l'intérieur.

Vous ferez une cinquième classe des chemins qui ne servent qu'aux bêtes de somme et enfin une sixième de ceux de montagne qui ne sont propres qu'aux gens de pied; ce qui terminera votre tableau. vous voudrez bien, citoyens, en faire le faire exécuter le plutôt qu'il sera possible et inévitablement après m'en adresser une copie.

Je prie de vous transmettre inévitablement les instructions des Inspecteurs, celles des pionniers et sous-pionniers, vous desirez les faire parvenir à ces derniers le plutôt possible, parce que le plus

est

6
E
F
G
A
A
B
B
B
B
E
L
L
O
O
S
S
S

1040

N.
repondu Cantons N.

Expeditions.

N.
repondu

est chargé de leur notifier sans délai qu'ils sont en fonction dans leurs districts respectifs en vertu de l'arrêté du 22. Octobre 1800. et de mes dernières instructions qui leur sont par vous transmises.

Je vous adresse en outre une trentaine d'exemplaires de l'ouvrage du citoyen Guisan pour en faire usage indiqué dans les instructions et afin que vous puissiez établir les pionniers selon l'arrêté du 22. Octobre. Je vous envoie aussi un étalon ou modèle du pied de Zurich. Je dois vous prévenir, *id: ad:*, que la préférence donnée à ce pied sur l'autre qu'à son rapport exact avec les nouvelles mesures françaises, que nous serons apparemment obligés d'adopter et à l'urgence de mettre de l'uniformité dans les opérations des ponts et chaussées le pied de Zurich font 3. mètres 40 pouces un tiers et 1/3 pouce 2/3 tiers.

A l'égard que vous placerez les pionniers vous en ferez dresser un tableau dans lequel il seront portés par N.^o avec leurs noms de baptême et de famille, celui de leur lieu de leur domicile, la description de l'endroit du lieu confié à leurs soins et le nombre de toises qu'il contient. Ce que ce tableau sera fini vous m'en adresserez de suite une copie.

En vue de la stricte économie à laquelle les circonstances nous forment nous ne pouvons établir des pionniers que sur les ponts de seconde classe; *id: ad:*, à quoi vous voudrez bien *id: ad:*, exactement vous conformer. J'espère que nous retirerez une grande utilité de toute cette nouvelle organisation, que vous vous hâterez d'établir conformément à l'arrêté précité qui doit secondar le passage de vos voies économiques.

Belinzona
&
Lugano -

800. Aux brefs nationaux même que le N.^o 739.

1037.

980. Valais

800. Du brefs national à Sion.

Les observations que vous faites dans votre lettre du 15. courant sont très justes, mais en vous témoignant la plus grande satisfaction sur les soins que vous prenez pour lever les obstacles qui pourroient heurter la nouvelle organisation des ponts & chaussées, je vous dirai, *id: ad:* que à ce sujet, j'ai une entière confiance dans l'effet de votre zèle et dans votre sagesse.

Fin de ce livre de l'année 1800.

1000.

839.
979.

8